

MUNICIPALITÉ VILLAGE DE GRANDES-PILES
630, 4^e AVENUE
GRANDES-PILES
G0X 1H0

R E G L E M E N T NO : 491-UR-2014

Règlement concernant la construction sur le territoire la Municipalité Village de
Grandes-Piles

ATTENDU QUE ce document est très volumineux, il se retrouve dans les archives municipales et auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

/S/ Daniel Petit
Maire

/S/ Pierre Beauséjour
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 6 avril 2014
Adoption du 1^{er} projet : 5 mai 2014
Avis public : 6 mai 2014
Consultation publique : 29 mai 2014
Adoption 2^e projet : 9 juin 2014
Adoption du règlement: 7 juillet 2014

Conformité par la MRC de Mékinac : 28 août 2014
Affichage final: 11 septembre 2014